



Annulation vente véhicule entre particuliers

Par **fvmaug34_old**, le **14/11/2007** à **18:52**

Bonjourrrnrnj'ai passé une annonce sur un journal pour vendre mon auto. Une personne est venue voir le véhicule et voulait repartir avec. Elle voulait me faire un chèque. Comme c'était un samedi soir, je lui ai dit que je voulais un chèque certifié banque. Nous avons décidé d'un commun accord de se revoir le samedi suivant le matin pour finaliser la vente. il m'a versé un acompte de 500 E par chèque pour arrêter la vente du véhicule et je lui ai signé une attestation lui précisant que je m'engageais à lui garder le véhicule et qu'il m'avait donné un chèque à cette effet de 500 E. Le mardi la personne me contacte pour me demander des informations sur le véhicule pour pouvoir l'assurer et me faire établir un chèque certifié banque pour le samedi. le jeudi elle me recontacte pour annuler la vente. motif invoqué elle n'a pas le prêt pour acheter le véhicule. le chèque d'acompte que j'ai en ma possession est au nom de son ami. rnrnle lundi suivant la personne me fait parvenir un courrier en recommandé en invoquant des articles de loi du code de la consommation à savoir article L311-25 .rnrnPuis je encaisser le chèque de 500 E ?

Par **Jurigaby**, le **14/11/2007** à **21:12**

Bonjour.rnrnA moins que le contrat fasse expressement référence au crédit que l'acquéreur souhaitait faire, l'article L.311-25 du code de la consommation n'est pas applicable.rnrnvous êtes totalement dans votre droit..rnrnNon seulement, vous devez garder l'acompte mais en plus, vous devez finaliser la vente..